

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

23 JUIN 2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-074**

Domaine : 1.4 - Autres types de contrats

OBJET : Parc Saint Bertrand : Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine public RESTAURATION AVENANT N°2.

Vu l'article L.2122-1-2 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article L.1311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-027 en date du 26 février 2020 portant sur l'approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine public ;

Vu l'avenant n°1 en date du 9 juin 2020 par lequel il a été modifié la durée de la convention ;

Considérant le courriel, en date du 7 juin 2023, par lequel M. Boris TORFS, SASTO2021FR001 (anciennement SARL AU P'TIT PLAISIR) a informé la commune de l'obligation de céder son bail à une autre entreprise pour la saison 2023 à savoir du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023;

Considérant la proposition retenue par M. Thomas BARDOU, Gérant de la société SASU AEY, 2 bis rue Bruno Courtejaire 11500 QUILLAN, N° SIRET 883 118 556 00025 pour une activité économique de restauration rapide, boissons chaudes ou froides, et glaces selon les modalités suivantes :

- Exploitation d'une activité de restauration rapide, buvette et glacier.
- La SASU AEY s'engage à reprendre le bail dans les mêmes conditions financières.
- Toutes les obligations financières, loyer, et charges seront assumées par la SASU AEY.
- La convention prendra effet le 1er juillet 2023 jusqu'au 30 septembre 2023.
- Paiement d'une redevance forfaitaire annuelle d'occupation du domaine public selon les modalités définies par la délibération n°2020-027.

Au-delà, le conseil municipal devra exprimer sa volonté.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'approuver le principe d'un avenant n°2 à la convention précaire d'occupation du domaine public tel que sus visé.
- 2- D'imputer la recette en section de fonctionnement du BP 2023.
- 3- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

Mme Nadja PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2023-074**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-06-23T09-16-55.00 (MI245898380)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230623-2023-074-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Parc Saint Bertrand : Approbation d'une convention
d'occupation précaire du domaine public RESTAURATION
AVENANT N.2.**Date de décision :** Jun 23, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [2023.074.PDF](#)**Préparé**

Date 23/06/23 à 09:16

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 23/06/23 à 09:16

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 23/06/23 à 09:26